

Exemple cas n°2 : OPA intégré et bénéficiaire d'une C3A dans les 12 mois après intégration

OPA, né le 05/09/1955, recruté en 1978, 59 ans

Prime d'ancienneté : 27 % en 2007

Spécialiste B atelier depuis le 01/01/2014 – zone 3 (97,3%), pas de déroulement de carrière possible.

Reclassé Technicien territorial principal 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2015 13^{ème} éch - IB 614 / IM 515.

En cessation anticipée d'activité amiante au 1^{er} juin 2015 (5 mois après son intégration)

Départ retraite octobre 2015 (60 ans) durée d'assurance = 171 trimestres

Calcul allocation C3A	Moyenne rémunérations des 12 derniers mois d'activité avant C3A en tant qu'OPA et en tant que fonctionnaire FPT
Moyenne salaires du 1 ^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014	1 630,07 €
Moyenne salaires du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015 = TIB 614	2 384,60 €

	Moyenne : 2 007,34 €
Moyenne primes et indemnités OPA du 1 ^{er} juin 2014 au 31 décembre 2014 (Primes d'ancienneté, de rendement, de métier et d'expérience et heures supplémentaires)	1 103,29 €
	377,96 €
Moyenne primes et indemnités FPT du 1 ^{er} janvier 2015 au 30 mai 2015	_____
	Moyenne : 740,63 €
Soit rémunération de référence C3A	2007,34 + 740,63 € = 2 747,97 €
Montant mensuel allocation amiante au 1 ^{er} juillet 2015 (2 747,97 € x 65 %)	1 786,18 €

Calcul de la double pension après C3A	Calcul montant garanti de pension après C3A
OPA = 36 ans 4 mois 6 jours de cotisations + 1 an services militaires, soit 149 trimestres	Déroulement fictif de carrière depuis sa date d'intégration à sa date de mise en C3A : pension liquidée à Spécialiste B. Nombre de trimestres acquis OPA + nombre de trimestres acquis FPT (de 1978 à 2015) : 149 + 3 = 152 trimestres
Fonctionnaire FPT = 9 mois de cotisations soit 3 trimestres incluant la période en C3A considérée comme période de services effectifs	
Du 20 novembre 1978 au 31 décembre 2014 = part FSPOEIE :	T = 27 %
Moyenne salaires sur 7 mois (1 630,07 €) + PA + PR + HS (847,56 €) = 2 477,63 €	M2 = 1 649,11 x (1 + 0,27 + 0,08 + 0,057) = 1649,11 x 1,407 = 2 320,30 €
x coefficient de majoration soit 1,40 + (27% PA + 8% PR + 1667,87 € d'HS) = 3 468,68 €	CM = 1,407
x (149 trimestres / 166 trimestres) x 0,75 % = 2 335,09 €	NTA = 152
Du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2015 = part CNRACL :	NTR = 166
Moyenne TIB sur 6 mois (2 384,60 €) x (3 trimestres / 166 trimestres) x 0,75 % = 32,32 €	MG2 = M2 x CM x 75 % x NTA / NTR = 2 241,99 €
Montant double pension au 01/10/2015 = 2 367,41 €	Montant garanti de pension au 01/10/2015 = 2 241,99 €